

Règlement no 153-2015  
7 décembre 2015

**Règlement ayant pour objet la détermination des fréquences des sessions du conseil municipal 2016 de la Municipalité d'Inverness ainsi que l'endroit et l'heure de celles-ci.**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour la prochaine année en fixant les jours de celles-ci ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 2 novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Lemay et unanimement résolu que le règlement no 153-2015 soit adopté et que ce conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du règlement.

**Article 2**

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité d'Inverness pour 2016, ses sessions se tenant les lundis et débuteront à 19 h 30 **au poste de pompiers situé au 333 Rue Gosford** :

11 janvier	1 février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	1 août
12 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre

**Article 3**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs se rapportant au même sujet.

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

ADOPTÉ LE 7 DÉCEMBRE 2015

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2015

---

Michel Berthiaume, maire

---

Sonia Tardif,  
Secrétaire trésorière